



Conseil municipal du 20 octobre 2014 – Délibération N°6

Avenant Léo Lagrange

Intervention de Véronique Miquelly

pour le groupe Auriol Ensemble

Lors de la commission enseignement de mercredi dernier, nous vous avons interpellée sur cette démarche financière et nous tenons à ce que notre intervention soit bien écrite sur le procès-verbal du conseil municipal. En effet, la commune est engagée avec Léo Lagrange sur une délégation de service public après un appel d'offre pour un marché de 300 mille euros. La convention que nous allons signer ce soir dépasse le contrat initial de plus de 30%. Il faudra ajouter au contrat initial de 200 mille euros la somme de 100 mille euros. La question que l'on se pose et que l'on vous a posée c'est ne devrait-on pas passer par un nouvel appel d'offre aujourd'hui ?

Votre réponse évasive nous porte à penser qu'il n'y a aucune instruction officielle qui a été donnée à ce sujet par le gouvernement, notamment pour accompagner les communes dans la mise en place de la réforme et des ajustements possibles qui tiendraient compte des contrats existants.

De ce fait, nous nous abstiendrons sur cette délibération.